

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation

19/3/2025

Date d'affichage

19/3/2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 22

Réf : CM 2025 – 17

Pour : 16

Contre :

Abstentions :

Publication électronique ou notification du : **01 AVR. 2025**



Le vingt-huit mars de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 15 – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Anne-Marie GALLIMARD, Marilynne GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIE, Nicolas TAGUAY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 6 – Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Carine FRAISSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 1 – Céline FOURQUAUX à Michel MALINGRE,

Secrétaire de séance : Olivier FOUR

OBJET : Budget assainissement 2025 : vote du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte financier unique 2024 précédemment adopté,

Vu la délibération affectant le résultat 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, DÉCIDE d'adopter le budget primitif 2025 « Assainissement » comme suit :
Le vote s'effectue par chapitres.

(voir tableau joint)

Fait à Bernes sur Oise, le 27/3/2025

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY

Olivier FOUR

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site www.telerecours.fr et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

Mairie de Bernes sur Oise
BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025
annexe délibération 2025

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES DE L'EXERCICE	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté 002	72 328,30
Atténuation de charges-013	0,00
Travaux en régie-042 / ordre de trf entre sections	22 831,42
Produits des services-70	341 000,00
Impôts et taxes- 73	
Dotations, participations - 74	
Autres produits de gestion courante-75	3 234,31
Produits financiers-76	0,00
Produits exceptionnels-77	0,00
TOTAL	439 394,03

DEPENSES DE L'EXERCICE	MONTANT
deficit de fonctionnement 002	324 296,05
Charges à caractère général-011	0,00
Charges de personnel et frais assimilés - 012	
Atténuation de produits - 014	
Dépenses imprévues - 022	
Virement à la section d'investissement -023	
Dotation aux amortissements - 042 6811	97 097,98
Charges de gestion courante - 65	1 000,00
Charges financières - 66	16 000,00
Charges exceptionnelles- 67	1 000,00
TOTAL	439 394,03

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	RAR 2024	MONTANT	Crédits 2025
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 001			374 284,19
Operations patrimoniales 041			-
Virement de la section de fonctionnement-021			
Produits de cessions-024			-
Amortissement des immobilisations-040			97 097,98
Dotations et fonds divers-10			
Excédents de fonctionnement capitalisés-1068			
Subventions-13		16 756,00	
Emprunis-16			-
TOTAL	16 756,00	16 756,00	471 382,17
TOTAL RECETTES		488 138,17	

DEPENSES DE L'EXERCICE	RAR 2024	MONTANT	Crédits 2025
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 001			-
Dépenses imprévues - 020			-
Transfert entre sections- 040			22 831,42
Operations Patrimoniales 041			-
Remboursement d'emprunts-16			13 000,00
Immobilisations incorporelles- 20			100 000,00
Immobilisations corporelles-21			143 000,00
Immobilisation en cours-23	37 272,00		172 034,75
TOTAL	37 272,00	37 272,00	450 866,17
TOTAL DEPENSES		488 138,17	

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 095-219500584-20250327-2025_17_01-DE